

La prudence reste de mise

En ce mois de juin, la lutte contre la pandémie de la Covid-19 porte ses fruits en Suisse et laisse entrevoir une normalisation de la situation. Les activités essentielles peuvent reprendre. Le baromètre conjoncturel est bon, même si certains secteurs vont connaître de profondes restructurations. Cet optimisme relatif peut être partagé au niveau de notre Caisse, vu les résultats des comptes de l'année 2020.

En comparaison avec l'année précédente, ils sont historiques : le taux de couverture des engagements de la CPEG passe de 53,9 % à 76,7 %. Cette augmentation de 23 points est due à la recapitalisation et aussi à une bonne performance de la gestion de la fortune de 4,6 %. Pour la première fois, la réserve de fluctuation de valeurs est intégralement constituée et, en plus, les engagements envers les assuré-es actifs et actives sont financés par capitalisation à concurrence de 23,3 %. Dans ce *CPEG INFO*, vous trouverez d'autres éclairages intéressants sur nos résultats.

Malgré cette importante consolidation financière, la vigilance reste plus que jamais d'actualité pour veiller à l'équilibre financier de la CPEG. Les contraintes qui pèsent sur notre Caisse sont nombreuses: le seuil minimum de couverture des engagements totaux de 80 % n'est pas atteint. De plus, le droit fédéral nous interdit de descendre au-dessous du taux de couverture global, soit le rapport entre les engagements (pensionné-es et actifs-actives) couverts par la fortune et les engagements totaux, qui est de 62,7 % au 31 décembre 2020. Si cela devait se produire, par l'effet d'une diminution de la fortune et/ou d'une augmentation des engagements, des mesures d'assainissement devraient être prises par le comité.

Il faut se souvenir aussi que l'objectif de la stratégie d'investissement de la CPEG est

de délivrer le rendement nécessaire pour satisfaire à ses engagements (rentes et prestations de sortie), sur le long terme. Il ne s'agit pas d'augmenter voire de préserver, de manière absolue, le capital, dans une approche à court terme, mais de suivre l'allocation d'actifs décidée (ALM) et revue de manière régulière. Cette rigueur nécessaire nous préserve des sirènes des marchés financiers, et assure une bonne capacité de rebond après une crise financière. Cela vient d'être démontré avec la crise liée à la pandémie de la Covid-19, dont nous émergeons.

Rigueur ne signifie pas fermeture au changement, au contraire. Notre Caisse a une tradition de leader. En 2020 et durant ce premier semestre 2021, elle a accéléré sa marche vers le développement durable. Une nouvelle stratégie climatique pour les investissements est en préparation, qui sera soumise à notre comité lorsque celui-ci aura retrouvé sa pleine capacité décisionnelle (cf. à ce sujet nos précisions sur la gouvernance de la Caisse dans le sillage de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 1^{er} juillet 2020). En attendant, chaque décision d'investissement est passée au crible des exigences climatiques, en tenant compte également des autres impératifs de la stratégie d'investissement (cf. dans ce contexte l'article sur les obligations vertes).

Dès le 1^{er} septembre 2021, M. Jean-Daniel Jimenez me succédera à la présidence du comité, et les commissions auront de nouvelles présidences également. Je leur souhaite plein succès dans leurs tâches.

Au nom du comité, je vous souhaite, chères lectrices et chers lecteurs du *CPEG INFO*, un été propice à une complète renaissance !

Eric Alves de Souza,
président de la CPEG

SOMMAIRE

- 1 Message du président
- 2-3 Que fait la CPEG dans le domaine de l'immobilier durable?
Opération « Efficience PME »
- 4 Les bonnes raisons d'investir dans les obligations vertes
- 5 Coup de projecteur sur nos états financiers
Prolongation du mandat des instances après le 31.08.2021
- 6 Notre site Internet fait peau neuve
Nouveau système de paiements

Que fait la CPEG dans le domaine de l'immobilier durable ?

Depuis de nombreuses années, la CPEG porte une grande attention au suivi et à l'amélioration de la performance énergétique de son parc immobilier. Elle met en œuvre des projets concrets permettant de baliser la voie vers une transition énergétique de son parc, tout en intégrant les contraintes d'exploitation et de rentabilité induites par son statut de caisse de pension publique.

Nous faisons le point avec John Lateo, responsable de la division Immobilier, et Frédéric Perone, responsable du service Construction et Travaux, sur les actions en cours pour améliorer l'impact environnemental de notre parc immobilier, aussi bien dans la consommation énergétique que dans la végétalisation.

Pourriez-vous résumer vos principales actions pour diminuer la consommation énergétique de notre parc ?

Nous pouvons résumer notre action avec ces trois thématiques :

1. Amélioration de l'enveloppe thermique de nos bâtiments, notamment à l'occasion des travaux de

rénovation (cf. article « Améliorer le bilan énergétique du parc immobilier tout en le valorisant » dans notre [CPEG INFO n° 8](#)).

2. Optimisation de la performance énergétique des installations techniques.
3. Substitution des énergies fossiles par le raccordement des installations au réseau de chauffage à distance (CAD) ou par la mise en place de solutions renouvelables alternatives.

Comment planifiez-vous concrètement ces raccordements au CAD ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et les Services industriels de Genève (SIG). Les SIG sont chargés par le Canton de rechercher de nouvelles sources d'énergie renouvelable pour alimenter Genève par le biais du chauffage à distance. Ces sources peuvent être très diverses : solaire photovoltaïque, hydraulique, géothermique, centrales à bois, ordures des Cheneviers, eau du lac, etc.).

Les SIG ont élaboré un outil de planification du réseau thermique qui permet d'identifier l'ensemble de notre parc immobilier et de planifier à court et long termes la jonction à ce réseau de CAD. Nous avons pour objectif stratégique de ne plus utiliser du tout de mazout pour nos installations d'ici 2030 (actuellement, il nous en reste 12%), pour faire notre part dans la lutte pour préserver le climat, tout en respectant les nouvelles lois fédérales et cantonales.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la géothermie ?

La géothermie utilise les ressources naturelles du sol pour récupérer de l'énergie que ce soit dans la chaleur du sol, la chaleur des roches plus ou moins profondes ou bien celle de l'eau qui y circule. Cette énergie peut ensuite servir pour alimenter en chauffage des bâtiments. Les SIG sont en train de cartographier tout le bassin genevois pour repérer les possibilités en la matière. Nous menons avec eux un projet pilote sur certains de nos immeubles à Versoix pour l'utilisation de la géothermie en alternative aux énergies fossiles.

Quelle est votre politique vis-à-vis du solaire photovoltaïque ?

Nous installons des panneaux solaires dans nos constructions comme dans nos rénovations, en utilisant l'énergie solaire pour alimenter des pompes à chaleur, les installations techniques et les communs des immeubles, voire nos logements. Nous accompagnons l'installation de ces panneaux par de la végétalisation. C'est par exemple ce que nous avons pratiqué dans notre dernière grosse réalisation dans le quartier des Sciers, à Plan-les-Ouates (212 nouveaux logements).



Dans la cour située entre la rue de la Ferme et la rue de la Colline, nous avons végétalisé et fleuri les toitures des entrepôts.

Nous sommes en train de tester sur un de nos immeubles le système RCP (regroupements de la consommation propre), soit l'autoconsommation par le bâtiment de l'énergie électrique produite par des panneaux photovoltaïques. Un modèle qui pourra être utilisé dans le futur, notamment pour faire face aux besoins accrus d'électricité, par exemple pour les véhicules électriques de nos locataires (électromobilité).

La végétalisation, c'est plus qu'une mode ?

Bien sûr ! La végétalisation, combinée sur les toits à l'installation de panneaux solaires, permet d'améliorer leur rendement, de prolonger la durée de vie des étanchéités, tout en contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur. C'est une part non négligeable de notre contribution au développement durable et nous y travaillons en adéquation avec plusieurs projets de lois cantonales dans ce domaine. Nous venons de recenser tous les lieux que nous pourrions améliorer. Nous étudions les possibilités de densifier la végétalisation dans nos parcelles (sur les toits et au sol autour des bâtiments) et d'améliorer nos cours pour en faire des espaces de vie plus agréables pour les locataires.

Nous développons également divers partenariats dans ce domaine. Avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'Office cantonal de l'eau (OCEau), nous poursuivons quatre projets pilotes pour densifier la végétalisation autour de nos bâtiments. Le premier, dans le quartier du Pommier au Grand-Saconnex, a permis de planter une quinzaine d'arbres, à la satisfaction des habitants. C'est du gagnant-gagnant : l'OCAN s'occupe de la plantation et de son financement et la CPEG assure l'entretien des arbres sur le long terme.

Avec la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève de Lullier (HEPIA), nous poursuivons une collaboration pour installer des essences indigènes sur les toitures. Avec la Ville de Genève, nous avons des échanges pour rendre certaines de nos cours accessibles à la population. Quant à l'aménagement même de ces cours, nous essayons quand

c'est possible de les végétaliser et de remplacer leur surface étanche par des surfaces plus perméables.

Plus de nature en ville, quelle belle nouvelle !

En théorie, évidemment ! Cependant, quand on étudie de plus près, des difficultés apparaissent, comme des servitudes de passage, des accès au service d'incendie à préserver, des espaces en copropriété, ou des espaces trop étroits pour planter des arbres sans altérer la luminosité des logements. Par ailleurs, les cours sont aussi souvent occupées par des places de parking, qui sont précieuses pour les locataires, mais aussi pour le rendement de la Caisse de prévoyance, qui ne doit jamais oublier que sa raison d'être est d'assurer le paiement des rentes de ses membres !

Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

Dans le cadre de la rénovation/valorisation d'ateliers situés dans l'îlot de nos immeubles rue Alcide-Jentzer et boulevard de la Cluse, la cour, accessible aux locataires, sera désencombrée des véhicules motorisés, l'arborisation densifiée et les toitures des ateliers végétalisées.

Ce projet pilote est mené en partenariat avec l'association *Terrasses sans frontières* active dans le domaine de la végétalisation en ville, l'OCAN, l'OCEau et le Service de géologie, sols et déchets, ainsi qu'avec l'HEPIA qui suivra l'évolution de la vitalité des plantations.

En conclusion, la végétalisation se développe sur le long terme ?

Oui, cela prend du temps, mais c'est très important d'améliorer à notre échelle la qualité de vie de nos locataires. Cette dernière année a notamment montré l'importance que représente le domicile quand le télétravail s'intensifie. Offrir un peu plus de verdure et de fraîcheur à nos locataires est donc un projet qui se construit sur la durée.

Opération « Efficience PME »

Dans le cadre de notre collaboration fructueuse avec les Services industriels de Genève (SIG) initiée en 2014 et qui a abouti à la signature d'une convention de partenariat en 2015, une nouvelle action du programme Eco21 fait l'objet d'un projet pilote sur un des immeubles de la Caisse. Par le biais de l'opération « Efficience PME », l'immeuble situé à la rue Alexandre-Gavard 16 a été choisi pour cette nouvelle action. Les petites et moyennes entreprises de tous secteurs d'activité situées dans le bâtiment ont été invitées à profiter de cette opération encouragée par la CPEG et menée en coordination entre les SIG-éco21 et la régie Grange, en charge de cet immeuble.

Cette initiative a pour objectif d'aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie. Concrètement, il

leur a été proposé gratuitement, lors d'une visite effectuée par un-e conseiller-ère énergie partenaire du programme éco21, un diagnostic énergétique, un plan d'action personnalisé sur les économies d'énergie potentielles et un soutien pour réaliser les actions et bénéficier des aides financières. L'optimisation et/ou le changement d'installation ainsi que la mise en œuvre d'écogestes peuvent notamment permettre aux entreprises d'améliorer la fiabilité de leurs installations, d'augmenter leur niveau de confort et de mettre en valeur leurs marchandises, tout en réduisant leur facture énergétique.

Cette démarche, si elle s'avère concluante, sera déployée auprès d'autres locataires d'immeubles d'activités et de bureaux propriétés de la CPEG.

Les bonnes raisons d'investir dans les obligations vertes

En tant qu'investisseur institutionnel, la CPEG se doit de privilégier des investissements durables et responsables. La Caisse s'est donc engagée à réduire les émissions carbone de ses investissements. Les émissions de CO₂ et le respect de l'environnement sont devenus des critères essentiels lors des décisions de mise en place de nouvelles stratégies. Depuis quelques années, de nombreuses classes d'actifs dites vertes ont émergé. Ainsi, les obligations vertes sont de plus en plus présentes sur les marchés et intéressent un nombre croissant d'investisseurs.

Qu'est-ce qu'une obligation verte ?

Une obligation est un titre de créance négociable, utilisé par les entreprises ou les Etats pour emprunter de l'argent sur les marchés financiers. Acheter des obligations consiste à détenir une part de la dette d'une entreprise et ainsi participer au financement de ses projets. Cet instrument peut être émis non seulement par des entreprises privées, mais aussi des entités publiques. L'orientation d'un tel investissement dépend de l'usage des fonds amassés. Ainsi, les obligations vertes servent à récolter de l'argent pour financer uniquement des projets respectueux de l'environnement et du climat et qui contribuent à la transition écologique.

S'il n'existe pas de définition arrêtée, les *Green Bonds Principles* (Principes d'obligations vertes) font figure de référence. Ils définissent notamment les 10 catégories de projets pouvant être financés par des obligations vertes :

- Efficacité énergétique,
- Gestion durable des écosystèmes,
- Prévention de la pollution,
- Adaptation au changement climatique,
- Gestion durable de l'eau,
- Production durable et écoefficiente,
- Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique,
- Energie renouvelable,
- Transport propre,
- Construction verte.

Afin qu'une obligation puisse être considérée comme verte, son émetteur, son secteur et le projet qu'elle finance doivent être évalués par une entité externe. Certains secteurs sont automatiquement exclus parce que trop polluants et/ou trop dangereux pour l'environnement. Dans la liste, se trouvent notamment les énergies fossiles et nucléaires, le tabac, la fourrure et le cuir par exemple.

Afin de lutter contre l'écoblanchiment ou *Greenwashing*, pratique trompeuse faisant croire aux investisseurs que l'entreprise est désireuse de respecter l'environnement, certains indicateurs quantitatifs doivent être divulgués aux investisseurs (par exemple un projet qui améliore l'efficacité d'un bâtiment).



Pourquoi investir dans les obligations vertes ?

La CPEG, comme toute caisse de pension, doit générer un rendement minimal pour faire face à ses engagements. Cet instrument permet aux investisseurs d'obtenir un rendement financier tout en se préoccupant des enjeux environnementaux. Il est donc essentiel de prendre en compte les obligations vertes dans notre allocation. Relevons que l'offre dans ce domaine est en constante augmentation depuis le début des années 2010. Cette année, la valeur des émissions devrait atteindre un nouveau record avec plus de 300 milliards d'euros attendus. Rien qu'en janvier 2021, 30 milliards d'euros ont été émis. Cet instrument a donc su profiter de la prise de conscience provoquée par la pandémie de Covid-19.

L'Europe jouit d'une maturité et d'une avance sur les autres principaux marchés, puisque la majorité des investissements se font sur le continent. En effet, plus de 70% des émissions mondiales étaient en euros lors de l'année 2020.

C'est pourquoi, la Caisse a pris la décision d'investir dans les obligations vertes. Après un appel d'offres et plusieurs étapes de sélection, un gestionnaire précurseur dans le domaine des actifs durables a été mandaté en mars 2021. Nous nous réjouissons de cette collaboration.

Envoi du certificat

Votre certificat d'assurance vous est envoyé cette année en même temps que ce journal, afin de réduire les frais d'envoi (une économie d'environ CHF 50'000). Le certificat a été édité en application du règlement en vigueur.

Coup de projecteur sur nos états financiers

Vous trouverez ici les points forts de nos états financiers 2020 caractérisant l'année écoulée. Pour une présentation complète et conforme à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, nous vous renvoyons aux *Etats financiers 2020*. Le rapport peut être téléchargé sur le www.cpeg.ch et une version papier peut être obtenue sur demande (contact@cpeg.ch, 022 338 11 11).

La recapitalisation de la Caisse votée par le peuple genevois en mai 2019 a pris effet en 2020. Elle a permis de réduire le découvert de 12 milliards en 2019 à environ 6 milliards au 31 décembre 2020. Pour la première fois depuis la création de la CPEG, la fortune de prévoyance permet de couvrir non seulement les engagements envers les pensionné-es, mais aussi une partie de ceux envers les membres salarié-es.

Comment sommes-nous arrivés à ce résultat hors recapitalisation ?

L'année 2020 semblait avoir commencé sur les chapeaux de roue, avec des marchés records. Mais c'était avant qu'une pandémie virulente repérée en Chine se propage sur la planète entière et tente de mettre à mal l'économie mondiale avec des répercussions sociales dévastatrices. Face à la progression fulgurante de la Covid-19, les marchés actions sont passés d'un état d'euphorie à la panique générale.

Comme lors de la dernière crise financière d'envergure (2008), les banques centrales et les gouvernements sont intervenus massivement pour stabiliser la situation. Personne au cours du mois de mars n'aurait pensé envisageable de terminer l'année 2020 avec une performance positive. Mais, grâce aux interventions rapides des pouvoirs publics avec des soutiens financiers massifs et à des rééquilibrages ponctuels opérés par l'administration, les placements de la Caisse ont finalement dégagé une performance positive de **4.6%**.

Equilibre entre les entrées et les sorties

L'autre indicateur toujours intéressant à suivre est le solde entre cotisations et libres passages entrants (nouvelles et



nouveaux assuré-es) et prestations règlementaires (les rentes) et prestations de sorties (démissionnaires). Un résultat positif entre les entrées et les sorties signifie que l'activité d'assurance «**s'autofinance**» en quelque sorte. En 2020, l'activité de l'assurance a dégagé un solde positif d'environ CHF 44 millions.

Le rapport entre le nombre de membres salarié-es et de pensionné-es est aussi un élément à suivre de près. Ce chiffre s'établit à 1.9 pour la CPEG, ce qui signifie que nous avons 1.9 membre salarié-e pour un-e pensionné-e. Ce chiffre baisse inexorablement en raison du vieillissement de la population.

L'urgence climatique, une priorité majeure

L'urgence climatique est devenue une préoccupation prioritaire pour la Caisse. Nous sommes en train de revoir notre politique ESG (critères d'ordre environnemental, social et de gouvernance) afin d'y intégrer les enjeux climatiques. Dans cette optique, nous avons réalisé un premier investissement dans un **fonds d'infrastructure** lié à la transition énergétique en 2020. Ce travail ne fait que commencer et nous vous tiendrons informé-es au fur et à mesure de l'avancée de nos réflexions et de nos démarches en la matière.

Prolongation du mandat des instances après le 31.08.2021

Dans notre précédente édition, nous vous informions de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral invalidant certaines dispositions de la LCPEG réglant la répartition des sièges au comité de la Caisse. Par décision du 12 octobre 2020, l'autorité de surveillance (ASFIP) a maintenu le comité et l'ADE en fonction pour qu'ils puissent continuer à assurer les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la Caisse dans l'attente du vote d'un projet de loi rectifiant la composition du

comité. Le projet de loi 12859, déposé en janvier 2021, est – au jour de l'écriture de ces lignes – à l'examen devant la commission des finances du Grand Conseil. Les élections de l'ADE puis du comité ne pourront intervenir d'ici au 31 août 2021, date de la fin de la législature. Ces organes seront donc maintenus, dans leur composition actuelle, au-delà de cette date. Des élections seront organisées dès que la loi 12859 sera en vigueur.

Notre site Internet fait peau neuve



La concrétisation de notre stratégie digitale vient de franchir sa première étape, et non la moindre : la mise en ligne à fin mai de notre **nouveau site Internet**.

Le premier objectif était de redonner de la lisibilité à un contenu qui s'est beaucoup enrichi depuis le lancement de notre premier site, en janvier 2014. Nous avons simplifié la navigation en concentrant le menu principal sur trois thématiques : Prévoyance, Immobilier et Investissements durables. Un menu complémentaire vous permet d'accéder à : La CPEG (portrait et organisation), Actualités (actualités et infolettres), Emplois et Contact (avec tous les moyens de nous atteindre sur nos deux sites).

Une fois votre choix fait pour l'une de ces thématiques, le menu de gauche vous permet de rechercher le sujet

qui vous intéresse. Par exemple, si vous vous intéressez à l'encouragement à la propriété du logement (EPL), **vous trouverez sur cette page** : des informations générales, des précisions (Bon à savoir et Qui fait quoi ?), les questions fréquentes sur l'EPL, le formulaire de demande et un lien sur notre page Prêts hypothécaires. Graphiquement, de nombreux modules nous permettent d'animer les pages, notamment en intégrant des illustrations.

Autre nouveauté : vous pouvez également facilement consulter notre nouveau site depuis votre Smartphone. Nous espérons que cette réalisation vous plaira. N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse contact@cepg.ch pour nous communiquer vos impressions et remarques, dont nous pourrions tenir compte dans les développements ultérieurs. Bonne découverte !

Nouveau système de paiements

Après plusieurs années de loyaux services, l'appliquatif pour payer les rentes à nos bénéficiaires de prestations a pris sa « retraite ». L'administration s'est mobilisée pour trouver un nouvel outil qui réponde à nos besoins actuels et futurs. Le paiement des rentes est en effet une prestation essentielle que la Caisse doit fournir à ses assurés (presque 27'000 rentes chaque mois) !

La Caisse a donc besoin d'un applicatif qui puisse supporter ce trafic conséquent de paiements. Le choix de l'administration s'est porté sur la solution *Mammut LION sql*, utilisée avec satisfaction par plusieurs administrations du grand et petit Etat de Genève, comme le service de la trésorerie de l'Etat.

L'administration s'est aussi penchée sur la problématique des rentes payées à des

bénéficiaires résidant à l'étranger. En effet, le versement de ces rentes est susceptible d'être traité de diverses façons. La rente est due en francs suisses et, lorsque le montant transféré arrive au but, il est souvent amputé de frais de transfert, voire réduit suite à des cours de change peu favorables, si le compte de la ou du bénéficiaire est libellé dans une autre devise que le franc suisse. Pouvoir effectuer le virement dans la devise du pays de résidence permet de minimiser les coûts de transfert et change.

Une analyse sur la faisabilité technique de versements de rentes en monnaies étrangères est en cours au sein de l'administration. Consciente de cette difficulté, elle met tout en œuvre pour trouver une solution réduisant ces désagréments. Elle ne manquera pas de vous en tenir informé-e dans une prochaine édition du *CPEG INFO*.

IMPRESSUM

ÉDITION

Lettre d'information CPEG

RESPONSABLE

Fabienne Bouvier

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Eric Alves de Souza	Jean-Daniel Jimenez
Nathan Borgeat	John Lateo
Hugues Bouchardy	Frédéric Perone
Fabienne Bouvier	Alessia Torricelli
Christophe Decor	Giovanni Troccoli
Michèle Devaud	

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

CONCEPT

blossom communication

DESSINATEUR INVITÉ

Fiami

TIRAGE

80'200 exemplaires
Papier recyclé et certifié FSC®



IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

ADRESSES

Bd de Saint-Georges 38 – CP 176
1211 Genève 8
Tél. +41 22 338 11 11
Rue des Noirettes 14
1227 Carouge
Tél. +41 22 338 12 12